

ELECTIONS MUNICIPALES 2020 – 42 QUESTIONS

I. FISCALITE LOCALE :

La fiscalité locale est une source de préoccupations pour les entreprises. Pourtant, elle a fait l'objet d'évolutions majeures au cours des dernières années, notamment avec la mise en place de la contribution économique territoriale (CET) qui s'est substituée à la taxe professionnelle et la révision des valeurs locatives des locaux professionnels. Pour mémoire, la CET est composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

En outre, parce qu'il finance les communes et aide à protéger la production locale, l'avenir de l'octroi de mer interroge.

➤ Contribution Foncière des Entreprises (CFE)

Questions 1 à 3 :

Le taux de la CFE est fixé par la commune ou l'EPCI sur le territoire duquel le redevable a des biens imposables.

1. Quelle politique souhaitez-vous adopter en la matière ?
2. Pouvez-vous nous garantir une absence de hausse de la CFE des locaux professionnels ?

Les redevables de la CFE sont assujettis à une cotisation minimum. Cette cotisation est établie à partir d'une base dont le montant est fixé par le conseil municipal (ou l'établissement public de coopération intercommunale doté d'une fiscalité propre) selon un barème qui est revalorisé chaque année.

3. Quels niveaux de taxation privilégieriez-vous haut, bas ou moyen ?

➤ La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) ou la redevance spéciale

Questions 4 à 6 :

4. Anticipez-vous la hausse de la TEOM du fait de la mise en place progressive de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels.
5. Et si oui, agirez-vous sur le taux pour minorer *in fine* le poids de la taxe ?

Le gouvernement entend instaurer une TEOM incitative qui serait plus en rapport avec les quantités de déchets produites.

6. Qu'en pensez-vous ?

➤ Taxe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM)

Question 7 :

7. Que pensez-vous de la proposition tendant à faire en sorte que la totalité des recettes de la TASCOM puisse être dévolue au commerce ?

➤ **Octroi de mer**

Question 8 à 10 :

L'octroi de mer est payé par les entreprises locales sauf pour certains biens de production. Il est répercuté sur les prix et peut impacter le pouvoir d'achat des ménages. Instrument de compétitivité pour la production locale, il est en outre une source essentielle de revenus pour les collectivités réunionnaises. Cette taxe devra être réformée plus ou moins entièrement en 2020.

8. Pensez-vous que l'octroi de mer a un impact sur la vie chère à La Réunion ?
9. Seriez-vous favorable à une révision de l'octroi de mer qui permette une diminution de la pression fiscale pour les entreprises réunionnaises et donc les ménages ?
10. La France et l'Europe travaillent à une taxe carbone aux frontières. Que pensez-vous de l'idée avancée d'une évolution partielle de l'octroi de mer pour permettre de favoriser l'économie circulaire en taxant plus fortement les produits avec une grande empreinte carbone ?

II. MARCHES PUBLICS :

La commande publique représente, pour les entreprises de toutes tailles, des débouchés importants. C'est pour qu'elle bénéficie à un maximum d'opérateurs réunionnais que la CPME Réunion encourage la Stratégie du Bon Achat (SBA).

Pourtant, dans une enquête CPME réalisée en 2018 au national auprès de 172 dirigeants, on note que nombre de TPE et PME ont une image négative de la commande publique. Celle-ci est ainsi qualifiée de difficile d'accès, compliquée, voire rebutante. Aussi de nombreuses TPE et PME choisissent de s'en écarter.

Le relèvement à 40.000€ du plafond de dérogation à l'appel d'offres obligatoires pour les marchés publics a été adopté fin 2019.

Questions 11 à 14 :

11. Comment allez-vous vous assurer qu'une équité de traitement réelle des soumissionnaires en deçà du seuil soit bien proposée (processus des comparaisons lorsqu'il n'y pas une connaissance suffisante du secteur économique) ?
12. Plus globalement, quelles politiques mettrez-vous en œuvre pour faciliter l'accès des TPE-PME à la commande publique (allotissement, sourcing, rencontre en amont...) ?
13. Allez-vous rejoindre la démarche pour une Stratégie du Bon Achat (SBA) et favoriser l'ancrage territorial dans votre commande publique ?
14. Appliquerez-vous l'article 73 de la loi Egalité Réelle Outre-mer qui permet de réserver 1/3 des marchés publics aux TPE/PME locales ? Obliguez-vous à l'adoption de plans de sous-traitance ?

III. COMMERCE :

La faible attractivité des centres-villes et des centres-bourgs constitue une réalité de plus en plus marquée dans notre île. Elle est le résultat de nombreux facteurs mais n'est pas inéluctable. La CPME estime nécessaire d'assurer la réinstallation des commerçants dans les centres-villes et de soutenir ceux qui y sont restés.

Questions 15 à 24:

Les centres-villes et centres-bourgs (de notre île) souffrent depuis plusieurs années.

15. Comment analysez-vous la situation de votre commune ?

16. Quelles mesures envisagez-vous de prendre pour ramener des commerçants en centres-villes et, le cas échéant, pour aider ceux qui y sont restés ? Mobiliserez-vous des instruments comme le FISAC (Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce).

Si votre ville fait partie de la liste des 222 villes du Programme Action cœur de ville (à La Réunion = Le Port, Saint-André, Saint-Joseph, Saint-Pierre):

17. Savez-vous si la convention envisagée avec l'Etat a bien été signée ?

18. Quels sont les projets en faveur des commerçants prévus/débutés/terminés dans le cadre de cette convention ?

L'article 111 de la Loi de finances 2020 offre la possibilité d'exonérer les activités artisanales ou commerciales situées dans les zones de revitalisation des centres-villes de cotisation économique territoriale et de taxe foncière sur les propriétés bâties.

La prise en charge de cette exonération serait à 75% par l'Etat, 25% par les collectivités territoriales.

19. Que pensez-vous de cette mesure ?

20. Allez-vous appliquer cette exonération facultative ?

21. Si oui, comment envisagez-vous sa mise en œuvre ?

Pour nos entrepreneurs locaux, le commerce électronique, les réseaux sociaux et les plateformes sont devenus une préoccupation majeure

22. Cette digitalisation de l'économie constitue-t-elle selon vous une opportunité ou un risque ?

23. Dans le dernier cas, qu'envisagez-vous, localement, de mettre en œuvre pour soutenir vos commerçants ?

Dans le Plan PETREL, la mesure 14 vise à accompagner des coopératives d'achat regroupant des commerçants de proximité

24. Y êtes-vous favorable ? Quelle sera votre politique dans ce domaine ?

IV. NUMERIQUE/TRES HAUT DEBIT :

Il est vital, aujourd'hui, pour nos PME, d'utiliser les outils numériques à leur disposition, que ce soit notamment pour gagner des marchés, optimiser les coûts ou encore améliorer leur organisation interne. La CPME cherche ainsi par diverses actions à sensibiliser les dirigeants sur ce sujet. Elle tente également de les aider dans le cadre du financement de ce qu'on appelle la transition numérique. Mais pour ce faire, le prérequis indispensable est une bonne connexion dans tous les territoires.

Questions 25 à 28 :

25. Qu'en est-il du déploiement du Plan très haut débit sur notre commune ?

26. L'objectif de 2022 sera-t-il atteint pour l'ensemble de nos concitoyens et, ainsi, des entreprises présentes sur notre commune ?

27. Envisagez-vous la mise en place d'un service dédié aux entreprises qui ne sont pas connectées pour les démarches administratives (notamment la déclaration et le paiement de l'URSAFF et des impôts) ?

28. Par exemple, est-ce que la maison de services au public pourrait être ouverte aux TPE ?

V. MOBILITE :

En tant que facteur de croissance économique, la question de la mobilité intéresse tout particulièrement les chefs d'entreprise notamment de TPE-PME. La loi Mobilité de novembre 2019 a notamment pour objectif de supprimer les « zones blanches » de la mobilité, via la mise en place sur l'ensemble du territoire d'une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) en charge de proposer des offres de transport alternatives à la voiture individuelle. Concrètement, la loi laisse le choix aux communes, via leur intercommunalité, de s'emparer de cette compétence, et à défaut les régions en auront la charge.

Question 29 & 30:

29. Quelle est votre perception de la nouvelle organisation proposée ?

30. Quel choix envisagez-vous de faire au niveau de l'intercommunalité, si vous êtes élu maire ?

La loi Mobilité prévoit le remplacement du versement transport par le versement mobilité. Ce dernier est conditionné à la mise en place de services de transport collectif régulier et donne la possibilité de moduler son taux au sein d'un même syndicat mixte, notamment selon la densité des territoires. La CPME regrette cette nouvelle fiscalité qui risque de constituer une charge supplémentaire pour les TPE-PME.

Question 31 :

31. Comment envisagez-vous la mise en place de cette nouvelle fiscalité et serez-vous vigilants à ce qu'elle ne se traduise pas par une hausse des charges pesant sur l'entreprise ?

Question 32 :

32. Comment entendez-vous répondre à l'impératif de dialogue accru avec les acteurs du territoire, si vous êtes élu maire ?

Question 32 :

33. Comment comptez-vous vous saisir du nouvel outil que représentent les zones à faible émission (ZFE) pour fluidifier les déplacements ?

La loi mobilité prévoit l'inscription de la question des déplacements des travailleurs comme un des thèmes des négociations obligatoires à mener dans les entreprises de plus de 50 salariés sur un même site. Si, dans une entreprise, aucun accord n'est trouvé, alors l'entreprise sera tenue de mettre en place un plan de mobilité. Les AOM sont notamment chargées d'accompagner les employeurs dans leur politique mobilité.

Question 34 :

34. Comment envisagez-vous d'accompagner les employeurs dans leur politique de mobilité ?

VI. DECHETS :

Les collectivités territoriales sont impliquées dans la prévention et la gestion des déchets, à différentes échelles. Elles peuvent également être à l'origine du développement de démarches d'économie circulaire sur leur territoire, par exemple dans le cadre de démarches zéro déchet ou encore via des initiatives d'écologie industrielle et territoriale.

Question 35:

35. L'économie circulaire fait-elle partie de votre projet de territoire et comment comptez-vous associer les entreprises à ces démarches ?

Question 36 :

36. Si vous êtes élu, quelles dispositions comptez-vous mettre en place pour faciliter l'accès des déchetteries aux professionnels?

VII. URBANISME - ARTIFICIALISATION :

Avec la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité constitue aujourd'hui l'un des défis environnementaux majeurs. Or, parmi les causes de l'érosion de la biodiversité figure la destruction des milieux naturels à laquelle l'artificialisation des sols contribue. Dans cette perspective, le plan biodiversité présenté par le gouvernement le 4 juillet 2018 prévoit d'atteindre à terme l'objectif de « zéro artificialisation nette ».

Question 37 :

37. Comment comptez-vous concilier sur votre territoire l'enjeu de préservation de la biodiversité avec le développement de l'activité économique ?

La réhabilitation des friches (industrielles, urbaines, militaires, etc.) est un des leviers pour lutter contre l'artificialisation des sols. Le gouvernement a entamé un chantier sur ce sujet afin de réutiliser du foncier déjà artificialisé pour créer de l'activité sans utiliser d'espace nouveau. L'enjeu est aussi de répondre aux besoins en logement tout en évitant l'étalement des espaces urbains.

Question 38

38. Quelle est votre position sur ce sujet ?

Question 39 :

39. Parmi les priorités fixées par le Plan de rénovation énergétique présenté en avril 2018 par le gouvernement figurent la lutte contre la précarité énergétique et la rénovation du parc tertiaire public. Comment comptez-vous intégrer ces objectifs dans votre politique et via quels outils ?

VIII. RISQUES NATURELS ET INDUSTRIELS :

Question 40 :

40. Si vous êtes élu maire, comment entendez-vous travailler avec les entreprises de votre territoire sur ces sujets de risques naturels et industriels ?

IX. SECURITE

La sécurité des biens et des personnes est essentielle pour l'attractivité des villes et la qualité de vie au travail des salariés et des chefs d'entreprise.

Question 41 :

41. Si vous êtes élu maire, comment entendez-vous assurer la sécurité des biens et des personnes sur votre territoire ?

X. GOVERNANCE

Question 42 :

42. Si vous êtes élu maire, mettez-vous en place un Conseil de développement réunissant des opérateurs économiques pour éclairer les politiques économiques

XI. Question ouverte : quelles seront vos 5 premières mesures économiques si vous êtes élu ?